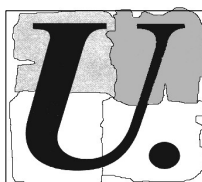


« LA NOUVELLE GOUVERNANCE DES
ETABLISSEMENTS »
STAGE le 1^{er} décembre

Voir p.8



11 octobre

NON à

L'AUSTÉRITÉ

Voir p.6

Dispensé de timbrage **Chartres CTC**

Second Degré-28

Le Bulletin
de la Section d'Eure-&-Loir du SNES (fsu)

ISSN 0761-8107 Directeur de la Publication : Olivier Mimeau C.P.A.P.: 1212 S 07639

Imprimé au S.N.E.S.-28 * 3, rue Louis-Blériot * 28300 CHAMPHOL

Tél. : 02.37.21.16.91 Fax : 02.37.21.39.89 Courriel : snes28@orleans.snes.edu

N° 85

Octobre 2011

0,70 €

Dépôt légal : 4^{ème} trimestre 2011

PRESSE

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE

Déposé le 6 octobre 2011

Espoir es-tu là ?

Près d'un millier de personnes dans la rue à Chartres, et près d'un enseignant sur deux en grève dans l'académie : la journée d'action intersyndicale du 27 septembre dans l'éducation a été un nouvel avertissement lancé au gouvernement et un succès sans conteste face au mépris affiché par Sarkozy .

« Il faut investir dans l'éducation, la recherche et la culture, pour l'avenir » : la banderole de la FSU en tête du cortège résumait bien l'affaire car l'école n'est pas une charge, mais un des investissements les plus précieux pour l'avenir de la nation. La gestion comptable actuelle ne peut constituer la matrice d'une école qui manque gravement de personnels et de moyens. Cette journée d'action s'inscrit en effet dans un contexte de ras-le-bol de plus en plus net à l'égard de la politique nationale d'éducation et de ses conséquences locales et concrètes, résultats de choix politiques et budgétaires au plus haut niveau : vies scolaires amputées, classes surchargées (on approche la trentaine d'élèves dans certains niveaux de collège, et les classes à 35 élèves sont devenues la norme au lycée), remplacements de plus en plus difficiles, TZR affectés à d'autres disciplines, formation des stagiaires sacrifiée (voir déclaration du CTPD page 2), etc...

En liaison avec ces multiples renoncements à une éducation de qualité, le gouvernement s'est engagé depuis plusieurs mois dans une révision de la « gouvernance » des établissements, nouvelle déréglementation : il s'agit de renforcer les pouvoirs des chefs d'établissement, notamment sur la gestion et l'évolution des carrières, et dont le dispositif ECLAIR constitue la plus redoutable expression. Le SNES 28 organisera d'ailleurs un stage syndical sur cette question le 1^{er} décembre prochain (voir p. 8).

Face à ces atteintes au système public d'éducation, les personnels du Second degré doivent manifester leur colère en tirant parti du calendrier, d'abord en votant pour les listes présentées par le SNES-FSU et la FSU aux élections professionnelles, ensuite en se mobilisant le 11 octobre en faveur de la revalorisation de nos salaires et de notre pouvoir d'achat qui n'a cessé de se dégrader depuis une dizaine d'années. De nombreux Français ont compris la gravité de la situation dans l'Éducation Nationale : le calendrier électoral joue en notre faveur et l'éducation semble devenir un des thèmes principaux de la campagne présidentielle qui s'annonce. Les doutes à l'intérieur même de la majorité et le basculement du Sénat à gauche nous encouragent à poursuivre la lutte afin de nous faire entendre et d'imposer nos choix.

SOMMAIRE

Éditorial	1
Compte-rendu du CTPD du 30 septembre	2
Déclaration au CTPD	3
Hors discipline : c'est pas fini !	3
« RAYMOND AUBRAC, les années de guerre »	4
Vie scolaire : compte-rendu d'audience	5
Assistant-e-s d'éducation : travailler plus... pour ne rien gagner	5
Non à l'austérité	6
Stage : la nouvelle gouvernance des établissements	8

Compte-rendu CTPD vendredi 30 septembre 2011

Pour commencer, l'IA rappelle que les prévisions annonçaient 570 élèves de plus dans les collèges du département qui n'en ont finalement accueilli que 390 supplémentaires. Cependant, les effectifs de 6^e restent à un niveau important et les effectifs de collège devraient continuer à augmenter.

À nos remarques sur les suppressions de postes et les effectifs parfois très chargés, il répond que nous travaillons dans les mêmes conditions que l'an dernier et que la moyenne départementale est identique à celle du 1^{er} degré : 23,6 élèves/classe. Il reconnaît toutefois des écarts importants et exprime sa priorité : protéger les collèges CLAIR et ZEP, ainsi que ceux qui pourraient en relever (comme le collège de la Loupe).

Nous rappelons que dans les collèges qui ne sont pas en ZEP, même si les effectifs moyens varient, il y a globalement eu une baisse de moyens qui a poussé à la suppression ou à la dégradation d'enseignements. L'IA réagit : ses services ont fait le point sur les enseignements dits « optionnels » et en ont conclu que les collèges ne les ont pas modifiés. Ce n'est pas notre vision de la réalité : certes, l'affichage a été conservé la plupart du temps, mais nous savons que dans de nombreux collèges des enseignements ont perdu des heures (ex : disparition du Latin en 5^e, de l'Allemand LV2, de groupes...) et que la priorité ministérielle annoncée de l'aide aux élèves en difficulté est bien délicate à mettre en œuvre...

Lorsque nous dénonçons les heures et postes non pourvus à la rentrée et la situation préoccupante du remplacement, l'IA concède des inquiétudes dans certains établissements face à ces nominations fort tardives mais, quant à l'affectation des TZR hors discipline (Sciences Physiques en Maths notamment), il répond que « la circulaire de 1984 permet la proposition, le tribunal administratif tranche ». Quant aux heures supplémentaires, toutes les disciplines dépassent 1 HSA/personne en moyenne dans l'académie et on atteint même 2 HSA dans certaines matières. Il faudrait, comme nous le demandons de façon récurrente, transformer les HS en HP et non, comme le fait le ministère, supprimer les HP et abonder les HS. L'IA affirme cependant qu'il n'y a pas de lien direct entre les difficultés des élèves, la réussite des collèges et les moyens offerts.

La situation des personnels d'éducation et de surveillance est abordée. Le nombre d'assistant-e-s d'éducation reste cette année stable, après une forte baisse l'an passé qui a poussé les établissements à avoir assez massivement recours aux contrats aidés tout en sachant que la précarité n'était pas une solution satisfaisante. Or, l'annonce que ceux-ci sont supprimés a été faite en août, rendant la situation des vies scolaires très difficile. Finalement, on en annonce de nouveaux qui seront affectés prioritairement aux écoles et aux élèves en situation de handicap. Il en restera peut-être quelques-un-e-s pour les collèges où on en a le plus supprimé (CLAIR notamment). En ce qui concerne l'aide aux élèves en situation de handicap, une nouvelle dénomination apparaît : des assistants de scolarisation (AS), sortes d'AVS encore plus mal loti-e-s... Les ULIS qui accueillent une grande part des élèves handicapés sont, malgré 2 nouvelles ouvertures, déjà bien remplies et une réflexion est ouverte au niveau académique sur les poursuites d'études à offrir à ces élèves.

À notre demande, l'IA fait un point sur l'ERS de Dreux, qui compte actuellement 14 élèves auxquels devraient s'ajouter quelques adolescents supplémentaires après la commission d'affectation. Cette année, l'anticipation a été possible donc les enseignements et prises en charge diverses sont assurés en heures-poste et les enseignant-e-s qui interviennent sont volontaires (à l'exception d'une collègue contrainte d'y assurer 3h d'Anglais). En revanche, il est amené à déménager puisque l'internat d'excellence doit s'installer très prochainement sur ce site (accueil : 45 puis 80 élèves). Actuellement, il existe 82 places labellisées « internat d'excellence » dans les lycées du département, dont 53 sont pourvues.

Enfin, nous demandons des éclaircissements sur la procédure d'affectation sur les postes des établissements CLAIR. Pour cette 1^e année, ils ont été très peu voire pas du tout demandés, ce qui a provoqué une affectation massive de TZR sur ces supports. L'IA confirme en indiquant qu'à l'issue du mouvement dans les 7 collèges CLAIR de l'académie, il restait 26 postes vacants dont 20 à Dreux.

Frédérique Marchand-Selvais



Déclaration du SNES-FSU et du SNEP-FSU au CTPD

Monsieur l'Inspecteur d'Académie, Mesdames et Messieurs les membres du CTPD,

La journée du 27 septembre a été l'occasion pour les personnels de montrer leur mécontentement face à la politique de régression sans précédent menée dans l'Éducation nationale. Les conditions de la rentrée en sont l'exemple cruel. Dans les médias, on a beaucoup parlé de la situation catastrophique des écoles primaires mais cela n'est pas plus reluisant dans les collèges du département où, à la rentrée, beaucoup d'heures (voire de postes) n'étaient pas pourvues (en Musique et Maths à Courville, en Anglais, Arts Plastiques et Espagnol à Illiers, en Documentation à Victor Hugo, en Arts Plastiques et Musique à Nogent le Roi, etc). Avec des années d'expérience désormais, on pare allègrement au pire en multipliant les heures supplémentaires et les pressions pour les faire accepter. Même si le document que vous nous avez transmis montre qu'aucun collègue en perte d'effectifs par rapport aux prévisions ne s'est vu retirer de moyens, la page présentant les réajustements de DGH mentionne à 35 reprises une « dotation complémentaire HSA » ! Tout est fait pour que les établissements ne puissent plus fonctionner sans y avoir massivement recours. L'accessoire est devenu nécessaire, vital. Comment pourrait-il en être autrement quand on multiplie les services éclatés entre deux (voire trois) établissements ? Une collègue de Sciences physiques enseigne ainsi sur deux collèges et un lycée et doit traiter les programmes de cinq niveaux, de la 5^{ème} à la 1^{ère} ! Parmi tous ces services partagés, combien n'ont pas lieu d'être car les collègues pourraient faire leur service en totalité dans un seul établissement ? Combien n'ont pas lieu d'être car ils se font dans deux communes éloignées, donc en toute illégalité ?

Malgré ces mesures qui dégradent fortement nos conditions de travail, le compte n'y est pas non plus pour nos élèves, et cela ne fera qu'empirer au fil des semaines puisque la situation du remplacement est, dès ce mois de septembre, déjà préoccupante. Avec quels TZR – déjà affectés -, avec quels contractuels – déjà recrutés -, les brèches seront-elles colmatées ? Dans de nombreuses disciplines, tous les TZR sont déjà affectés : EPS, Technologie, Mathématiques, Education Musicale, Arts

Hors discipline : C'est pas fini !

Devant la grogne massive des TZR affectés hors discipline, l'administration a mis en place des formations pédagogiques et disciplinaires en Mathématiques pour les collègues de Sciences physiques et en Technologie pour les collègues de STI. Ceci ne laisse rien augurer de bon... Jusqu'à maintenant, les collègues pouvaient n'être affecté que sur un demi service si ils n'étaient pas volontaires. L'an prochain, va-t-on leur opposer qu'ils seront formés pour tout leur imposer ?

Olivier Mimeau

La nouveauté qui consiste à affecter arbitrairement des TZR sur des remplacements hors discipline, parfois à l'année, est-elle appelée à devenir une habitude inacceptable en plus d'être non réglementaire ? Le « hors zone » ne suffisait-il donc pas ? Doit-on considérer qu'après le mépris de nos conditions et de notre temps de travail, nous devons également faire profil bas devant le mépris de nos qualifications ? Pour ne citer que quelques exemples, un TZR de Sciences Physiques est affecté à temps complet à l'année sur un service de Mathématiques partagé entre Anet et Pierre et Marie Curie, un collègue de STI affecté en Technologie en service partagé aux Petits Sentiers et à Auneau ou une collègue de Lettres Modernes enseignant le Latin sans formation à Brezolles et, qui plus est, sur un groupe à 2 niveaux (5^e-3^e). De trop nombreux collègues se retrouvent dans cette situation

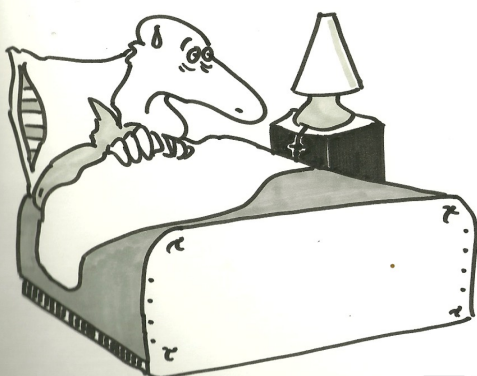
cette année. À qui fera-t-on encore croire que « ce n'est pas une question de moyens » et que les suppressions de postes sont sans conséquences ? TZR hors discipline, contractuels recrutés à la va-vite et à tout-va (déjà 4 à Illiers et 5 à Voves !), la seule préoccupation est bien de trouver un adulte à mettre devant les élèves afin d'éviter les vagues mais certainement pas de s'interroger sur sa formation et/ou sur ses difficultés éventuelles.

(... suite p 4)

dessin de

Fabrice Couderc, Lycée S. Monfort

Cauchemar du professeur



(copies)

« **RAYMOND AUBRAC,** les années de guerre »

Vendredi 21 octobre, une initiative citoyenne créera l'événement dans le département de Jean Moulin :

Raymond Aubrac, grande figure de la Résistance, sera à Chartres pour la **projection-débat du film qui lui est consacré « Raymond Aubrac, les années de guerre »**. Ce film a été réalisé par Pascal Convert, plasticien, historien de l'image et auteur du monument sculpté et érigé pour les fusillés au Mont Valérien. Il sera également présent ce soir-là.

La projection aura lieu au cinéma « Les enfants du Paradis » à 18h. Un débat suivra ainsi qu'une séance de dédicaces des livres de R. Aubrac. Il s'agit là d'une démarche citoyenne et culturelle initiée par Olivier Lhostis, directeur de la librairie « L'Esperluète » et Alain Bancharel, proviseur retraité.

Le SNES-28 et la FSU-28 soutiennent cette initiative et vous invitent à vous rendre nombreux-ses à cette projection-débat.

Déclaration au CTPD (Suite)

Malheureusement, cette pénurie ne touche pas que les enseignements. Il y a dans notre département des collèges sans CPE, sans personnel infirmier, sans médecin scolaire, etc. Ainsi à Bonneval, le collège ne bénéficie pas d'un poste de CPE. Dans plusieurs autres collèges, le nombre d'AED est clairement insuffisant pour surveiller l'ensemble des élèves, notamment à la pause-déjeuner, poussant les établissements à faire des choix difficiles et à renoncer à la prévention des incidents. Attend-on un accident grave pour réagir ? Certains de ces établissements ont d'ores et déjà alerté sur cette situation (Senonches, Victor Hugo, Châteauneuf).


Face à la pénurie de personnels de surveillance, beaucoup de collèges se sont appuyés sur des contrats aidés. Aujourd'hui, ceux-ci sont supprimés, et dans des circonstances telles qu'à nouveau, le mot « mépris » s'impose. Qu'advient-il de ces personnes ? Qu'advient-il des élèves qui leur étaient confiés ?

Concernant les effectifs, l'augmentation est certes moindre que celle attendue mais le maintien des moyennes départementales du nombre d'élèves par classe s'est fait en supprimant des enseignements ou en les fragilisant dans de trop nombreux établissements. Dans d'autres c'est en sacrifiant la possibilité d'enseignements en groupes allégés. La réalité dans les classes reste difficile avec des niveaux parfois très chargés comme à Auneau (plus de 29 élèves par classe en 6^e et en 3^e) ou à Maintenon (6^e à plus de 28 et 3^e à près de 27 élèves par classe). En tout, 31 niveaux dépassent les 26 élèves de moyenne dans les 30 collèges non-ZEP. En dégradant ainsi le quantitatif, comment mettre en oeuvre le qualitatif et l'individualisation demandés par le ministre ? Nous constatons toutefois un effort notable sur les effectifs des classes de ZEP (à l'exception des Petits Sentiers et Brossolette).

Enfin, malgré deux nouvelles ouvertures en ULIS, les effectifs restent trop importants et la

plupart sont déjà à leur maximum.

Pour terminer, nous souhaiterions avoir un bilan du fonctionnement de l'Etablissement de Réinsertion Scolaire : nombre d'élèves, devenir de ces élèves, personnels intervenant sur la structure... De même, nous aimerions avoir des informations sur les places en Internat d'Excellence : nombre d'élèves, devenir de ceux-ci. Enfin, au-delà des documents habituels sur les Assistants d'éducation, serait-il possible d'avoir un point sur les vies scolaires, notamment en lien avec la perte des contrats aidés ?



L'AUTONOME d'EURE-et-LOIR
Toujours présente à vos côtés

Vous êtes confronté(e) à un problème quelle que soit sa nature :

Affaires Morales :
agressions, menaces de parents, d'élèves...
accusations, propos mensongers,
diffamations, « geste malheureux », plaintes...
L'Autonome 28 prend immédiatement en charge le dossier, apporte son soutien, son aide juridique sans aucun frais.

Responsabilité Civile :
Les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile que l'adhérent peut encourir dans l'exercice de ses fonctions :
☛ en raison des dommages corporels, matériels causés ou subis par les élèves qui lui sont confiés,
☛ par suite d'une faute personnelle sont prises en charge par l'assurance (ACM) de l'Autonome d'Eure-et-Loir.

Accidents professionnels, maladies professionnelles :
En cas d'incapacité permanente résultant d'un accident ou d'une maladie survenus dans le cadre professionnel, l'adhérent se voit verser un capital dès 1 % de taux d'IPP.


Chaque adhérent doit aussi savoir qu'il peut compter sur : La Solidarité Associative :
Grâce à une aide adaptée à chaque cas : écoute, conseils, soutien, démarches et une solidarité non soumise à des barèmes permettant une prise compte de la situation de chacun.

Cotisations 2011-2012

31 € pour le personnel enseignant, de direction, d'inspection...
25,50 € pour le personnel enseignant débutant, le personnel non-enseignant, de service, ATSEM, vacataires...

L'Autonome d'Eure-et-Loir
1 rue Chauveau Lagay
28000 CHARTRES

Tél et Fax : 02.37.34.69.03 – mail : autonome.28@orange.fr
Site : www.autonome28.fr



Plusieurs représentants de parents et de professeurs du collège Victor Hugo de Chartres avaient rendez-vous, lundi 19 septembre, à l'Inspection Académique afin de rencontrer M. Bruant, Secrétaire Général. Nous étions venus expliquer les difficultés que posent la suppression de trois contrats aidés (deux dans l'immédiat, le 3^{ème} en mai), dans un établissement où une équipe solide et nombreuse n'est pas du luxe. Nous avons souligné les difficultés d'encadrer au mieux et en toute sécurité plus de 300 élèves avec des effectifs de vie scolaire réduits. Les risques d'incidents et d'accidents sont ainsi plus nombreux. Nous avons insisté sur le problème que pose l'affectation des deux assistantes pédagogiques à des fonctions de vie scolaire : elles sont ainsi moins disponibles pour l'aide aux élèves en difficulté, qui est pourtant leur mission première. Nous avons évoqué les incidents de l'année passée, et le besoin d'encadrement qui en découle : l'agitation des élèves et le non-respect des règles sont encore plus difficiles à gérer avec une vie scolaire qui ne dispose pas d'assez de personnels, avec notamment les moments délicats que sont les récréations et la pause méridienne. Les vies scolaires ont besoin d'emplois pérennes, avec des personnels stables. La prévention est nécessaire pour éviter les incidents et les violences. Faut-il attendre un incident grave pour comprendre qu'il est urgent de mieux doter les vies scolaires, dans un quartier où la paupérisation et la ghettoïsation d'une partie de la population deviennent préoccupante ?

Dans sa réponse, M. Bruant a cherché à savoir quelle était la situation de l'établissement et a précisé que les moyens qui sont accordés par l'IA sont adaptés à la situation des établissements. Un parent d'élève a rappelé le nombre important de conseils de discipline tenus au printemps dernier, tandis que l'autre parent d'élève déplorait à nouveau que les deux assistantes pédagogiques soient recentrées sur des tâches de surveillance. Nous avons rappelé que, pour un fonctionnement normal de la vie scolaire, il manque un poste et que depuis un an et demi, le collège a dû fonctionner avec deux postes en moins. Cela revient à fonctionner constamment dans l'urgence alors que la gestion des élèves réclame du temps et de la sérénité.

M. Bruant évoque la circulaire ministérielle du 6 juillet interdisant désormais aux établissements de recruter des contrats aidés. L'Inspection Académique doit ainsi appliquer des consignes, mais elle a aussi pour rôle de relayer les demandes des établissements. Sa seule marge de manœuvre réside dans la répartition des moyens affectés aux établissements. Autrement dit, si des moyens nouveaux sont attribués à l'établissement, ils seront pris sur ceux d'un autre, moins difficile. L'IA opère en ce début d'année un diagnostic des établissements afin de cibler ceux qui ont besoin d'une attention plus particulière, mais en aucun cas il ne lui est possible de créer des moyens supplémentaires.

F. Mousset

Assistant-e-s d'éducation : travailler plus... pour ne rien gagner

Nous avons été alertés par des collègues AED du département, qui n'ont toujours pas reçu leur paie de septembre. Certain-e-s se retrouvent avec des agios à payer, suite au rejet de prélèvements de leur banque.

Ce problème s'était déjà posé en 2009, et nous avons dû intervenir auprès du Rectorat. Nous avons obtenu, de la part de l'établissement rémunérateur, qu'une lettre adressée aux collègues lésés, à l'attention de la banque, permette un remboursement de ces agios.

La garantie que le salaire serait versé le mercredi 5 octobre a été donnée par le lycée mutualisateur mais il n'a toujours pas été versé à ce jour... et ne le sera probablement pas avant vendredi 7 ! Le SNES académique a prévu d'intervenir auprès des responsables rectoraux (DPAE et Secrétaire général d'académie).

Dans le département une première réunion se tiendra vendredi après-midi au lycée S Monfort (Luisant) pour envisager les actions à mener.

N'hésitez pas à nous contacter.

CFDT, CGT, FSU, UNSA

POUR UNE MEILLEURE RÉPARTITION DES RICHESSES

NON à L'AUSTÉRITÉ

Le gouvernement prétend vouloir réduire « le déficit de la France » à travers une politique injuste et inéquitable. La facture est principalement supportée par les salariés les plus modestes. Les organisations syndicales CGT, CFDT, UNSA, FSU ont décidé de lancer un processus d'actions, cela commence par une manifestation le 11 octobre.

En lieu et place du plan gouvernemental qui, une fois de plus, épargne les plus nantis (*pas de remise en cause des niches fiscales ; la contribution des plus hauts revenus reste symbolique, à hauteur de 200 millions d'€ et n'est pas de nature à réduire les inégalités*). C'est inacceptable !!!

Nous revendiquons :

- **L'Augmentation générale des salaires** notamment des plus bas revenus (*un salarié sur deux gagne moins de 1500 € brut par mois*) et la réouverture des négociations salariales dans les entreprises et la fonction publique pour mettre fin aux inégalités notamment entre les femmes et les hommes (*l'écart salarial entre homme et femme est de 25%*).
- **Le renforcement de la protection sociale solidaire** (*santé, retraite à 60 ans, ...*) en soumettant tous les revenus, sans distinction, à cotisation.
- **L'abandon** de la taxation des mutuelles (*1,1 milliards d'€ en année pleine*), cette taxe implique une baisse des remboursements et une augmentation des cotisations des salariés.
- **La suppression** des exonérations et la défiscalisation des heures supplémentaires. (*l'équivalent de 400 000 emplois par an*)
- **La mise sous contrôle stricte** de toute aide publique, celle-ci doit être conditionnée à son efficacité sociale et économique (*Le montant des exonérations, sans contrepartie, est de 170 milliards d'€ ce qui équivaut à 9 millions de SMIC annuels pour l'année 2010*).
- **La Mise en œuvre d'une taxe sur les transactions financières.** (*210 milliards de dividendes en 2010 qui ne profitent qu'aux actionnaires*).
- **La création d'emplois**, en particulier pour les jeunes et les seniors (les plus touchés par le chômage) , dans le cadre d'une politique industrielle cohérente.
- **L'arrêt des suppressions** d'emplois dans la Fonction publique et la **re-création de tous les postes** supprimés ces 4 dernières années (*plusieurs centaines d'emplois en Eure-et-Loir*) affectés aux secteurs où les besoins d'un service public solidaire apparaissent les plus urgents.

MARDI 11 OCTOBRE

GREVE ou DEBRAYAGES SUR LES LIEUX DE TRAVAIL

MANIFESTATION

12 H PLACE DES HALLES à Chartres

17 H 30 Sous Préfecture à Châteaudun

Des actions auront sans doute lieu à Nogent le Rotrou et à Dreux, mais nous n'avons pas encore les modalités.



Gel des salaires

Dessin de Fabrice Couderc, Lycée S. Monfort



**STAGE
ACADEMIQUE
OUVERT A TOUS-TES**

**Dépôt des demandes :
vendredi 21 octobre
au plus tard**

Performance, autonomie, expérimentation, nouvelles règles de fonctionnement (conseil d'administration, conseil pédagogique) : nous avons l'impression que de plus en plus de choses nous échappent dans les décisions prises au sein de l'établissement. Les nouveaux pouvoirs des chefs d'établissement en termes de décision pédagogique, de recrutement dans les établissements CLAIR et d'évaluation (entretien individuel en lieu et place de la double notation) et les injonctions de tous ordres (PDMF, livret de compétences, réforme du lycée...) laissent augurer une mise au pas et une remise en cause profondes de notre statut et de notre métier.

Le SNES propose ce stage à ses adhérent-es et à tous les personnels intéressés. Il est destiné à vous apporter des éléments de réponse mais il est également ouvert à l'expression de votre propre expérience.

LA NOUVELLE GOUVERNANCE DES ETABLISSEMENTS

Une vraie fausse autonomie ?

Comment réagir ?

Stage animé par Daniel ROBIN, co-secrétaire général du SNES

jeudi 1^{er} décembre 2011
(8 h 45 -16 h 30)
au Lycée S. Monfort à Luisant

Date limite de dépôt des demandes d'autorisation d'absence auprès du chef d'établissement :

Vendredi 21 octobre 2011

au plus tard

ou, à l'extrême limite,

Mercredi 2 novembre (retour des vacances)

Demander une fiche d'exercice du droit syndical au secrétariat de votre établissement, cocher la case **Formation syndicale**, indiquer la date et le lieu du stage, porter la formule :

“Stage organisé par le SNES Orleans-Tours sous l'égide de l'IRHSES”.

Déposer la demande auprès du chef d'établissement **au plus tard 1 mois avant le stage**. Une absence de réponse au bout de 15 jours vaut acceptation.

ATTENTION ! Il n'y a pas de convocation préalable à fournir, une attestation de présence sera remise aux stagiaires à l'issue de la journée (en cas de difficulté contacter immédiatement le SNES-28 au **02.37.21.16.91** ou par courriel).

N'oubliez pas d'informer la section départementale de votre inscription (indispensable pour prévoir l'accueil de tous) en renvoyant le papillon ci-dessous, ou par mail à snes28@orleans.snes.edu

A retourner à : SNES28 - 3 rue Louis Blériot – 28300 CHAMPHOL

STAGE « Nouvelle gouvernance des établissements »

Établissement :

Nom Prénom	Discipline	E-mail - Téléphone
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....